

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 38
Nombre de représentés : 8
Nombre d'absents : 18

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT NEUF SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET
AFFAIRE N°2025_115_CC_31
Présentation du rapport annuel des élus
mandataires de la SAPHIR (Société
d'Aménagement des Périmètres Hydro-
agricoles de l'Île de la Réunion) pour
l'exercice 2024

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Armand VIENNE - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 46

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
06/10/2025

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Suzelle BOUCHER - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Amandine TAVEL - M. Philippe ROBERT - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Alexis POININ-COULIN procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Michel CLEMENTE procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - Mme Brigitte DALLY procuration à M. Bruno DOMEN - M. Jean MARCEAU procuration à M. Dominique VIRAMA-COUTAYE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025_115_CC_31 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES ÉLUS MANDATAIRES DE LA SAPHIR (SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DES PÉRIMÈTRES HYDRO-AGRIQUES DE L'ÎLE DE LA RÉUNION) POUR L'EXERCICE 2024

Le Président de séance expose :

LE CONTEXTE :

Identité de la société :

- **Nom** : Société d'Aménagement des Périmètres Hydro-agricoles de l'Île de La Réunion (SAPHIR)
- **Siège social** : 4 route Ligne Paradis – 97454 Saint-Pierre cedex
- **Forme juridique** : Société d'Économie Mixte
- **Capital social** : 621 600 €
- **Date de création de la société**
 - 1969 : création de la SABRAP – gestion du périmètre irrigué du Bras de la Plaine ;
 - 1985 : création de la SAPHIR – gestion des périmètres irrigués du Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos ;
 - 2017 : la SAPHIR devient l'opérateur unique de la gestion intégrée des périmètres irrigués départementaux.
- **Président** : Serge HOAREAU
- **Directeur Général** : Philippe LORION

Objet :

La SAPHIR (Société d'Aménagement des Périmètres Hydro-agricoles de l'Île de la Réunion) a pour objet d'exploiter et de gérer toute activité et tout service public tendant à favoriser l'aménagement équilibré du territoire réunionnais, son développement socio-économique, la préservation de son patrimoine aquatique et la valorisation de ses atouts dans le cadre d'une gestion globale et intégrée de l'eau, et dans ses dimensions multiples :

- La recherche, l'analyse et la caractérisation des ressources et des milieux ;
- La gestion conjointe, durable et coordonnée des ressources tant superficielles, souterraines que thermales ;
- La mise à disposition des ressources en eau brute pour l'ensemble des usages ;
- L'ingénierie nécessaire au développement et à l'optimisation des infrastructures hydrauliques permettant d'accroître la satisfaction des besoins en eau du territoire ;
- La valorisation patrimoniale et socio-économique, notamment sur les plans agricoles et énergétiques ;
- L'accompagnement du monde agricole en faveur d'une utilisation durable et vertueuse des ressources en eau, et de l'aménagement du foncier agricole.

Elle peut réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Par ailleurs, au titre des activités accessoires telles que définies au sein de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et ses décrets d'application, la Société peut élargir son champ d'activités notamment au travers du négoce de matériel d'irrigation.

Actionnaires de droit public	%
Département	79,49
Intercommunalités de la zone	4,46
Chambre d'agriculture	0,54
Région	0,11
Total	84,60
Actionnaires de droit privé	%
Total	15,40

Le Territoire de l'Ouest détient 4 actions d'une valeur nominale de 168 €, soit 672 € représentant 0,11 % du capital social à fin 2024.

Le représentant du Territoire de l'Ouest au sein de la SAPHIR est Monsieur Philippe LUCAS.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024 :

- La poursuite de la transformation juridique de la société (transformation de la SEM SAPHIR en SPL) ;
- Des achats d'eau de la régie intercommunale « La Créole » exceptionnels.
Cette situation, engendrée par le manque de disponibilité de leurs propres ressources et par la réalisation de travaux de sécurisation de ces dernières, n'est cependant pas pérenne ;
- Une facture énergétique qui ne cesse de s'alourdir, notamment avec les consommations liées aux utilités « pompage » et « Production – Distribution » qui ont augmenté de 25 % par rapport à 2023 ;
- Des performances commerciales toujours en amélioration.
Les activités d'accompagnement du monde agricole (ventes au comptoir et équipements d'irrigation) ont maintenu leur niveau de performance élevé (environ 4 M€ de CA, soit + 15 % par rapport à 2023) ;
- Des réaménagements nécessaires des espaces de travail : Travaux de construction du nouvel atelier mécanique, travaux d'aménagement des bureaux de la Direction de l'Ingénierie et de l'Aménagement, embellissement des espaces verts sur l'ensemble des sites et notamment sur le siège social ;
- La poursuite du déploiement d'un Système de Management Intégré (SMI) mature ;
- Une sollicitation de la Collectivité Départementale pour une rétrocession financière.
La Collectivité Départementale demande à la SAPHIR de réfléchir sur la mise en œuvre d'un mécanisme de reversement à son attention, d'une fraction minimale de 50% des excédents générés par les DSP, qu'elle a estimée à 8,15 M€, soit un montant d'environ 4 M€.

BILAN FINANCIER 2024

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20251007-2025_115_CC_31-DE

Compte de résultat

La SAPHIR enregistre en 2024 un chiffre d'affaires record de 18 998 k€, soit une augmentation de 2 348 K€ par rapport à celui de 2023.

Cette augmentation concerne principalement :

- Les ventes d'eau brute (+ 789 K€ pour le Sud et + 498 K€ pour l'Ouest) ;
- Les ventes d'eau agricole professionnelle (+ 390 K€ pour le Sud et + 149 K€ pour l'Ouest) ;
- Les ventes de marchandises (+ 405 K€) ;
- Les travaux (+165 K€).

Les autres composantes du chiffre d'affaires sont stables (- 48 K€) malgré une diminution des activités de la DIA (- 117 K€).

Les autres produits d'exploitation (subventions, Office de l'Eau, ...) s'élèvent à 3 970 K€, soit une augmentation de 362 K€ par rapport à 2023,

Elles portent le montant total des produits d'exploitation à un montant de 22 968 K€, soit une augmentation de 2 710 K€ par rapport à 2023,

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023 en K€	Variation 2024/2023 en %
Ventes d'eau d'irrigation Sud	2 732	2 136	2 811	2 575	2 664	2 851	2 563	2 953	390	15,21%
Ventes d'eau brute Sud	3 600	3 889	3 826	4 342	4 040	4 231	4 918	5 708	789	16,05%
Ventes d'eau d'irrigation Ouest	703	627	884	972	764	799	805	954	149	18,49%
Ventes d'eau brute Ouest	2 005	2 045	2 043	2 371	2 621	2 420	3 616	4 114	498	13,77%
Sous total 1	9 039	8 697	9 564	10 259	10 088	10 300	11 902	13 728	1 826	15,34%
Ventes de marchandises	1 803	2 093	2 406	2 496	2 769	2 843	2 750	3 155	405	14,74%
Travaux	404	329	497	565	688	731	871	1 036	165	18,93%
Autres redevances (*)	176	183	192	194	221	230	253	272	20	7,84%
Prestations diverses (**)	680	737	746	616	1 001	911	875	807	-68	-7,74%
Sous total 2	3 063	3 342	3 840	3 871	4 679	4 714	4 748	5 270	522	11,00%
Total général	12 102	12 039	13 405	14 130	14 767	15 015	16 650	18 998	2 348	14,10%

Les charges d'exploitation s'élèvent à 20 390 K€, soit une augmentation de 2 280 K€ par rapport à 2023. Cette variation s'explique principalement par :

- L'augmentation des consommations pour 469 K€ : Elles sont directement corrélées avec l'augmentation des consommations liées aux activités d'accompagnement du monde agricole (+ 315 K€), à la maintenance curative sur l'Ouest (+ 23 K€), sur le Sud (+ 28 K€) ;
- L'augmentation des achats non stockés pour 887 K€ : Ils intègrent les charges d'électricité (+ 841 K€) ;
- L'augmentation des services pour 486 K€ :
 - Sous-traitance + 323 K€ (dont 153 K€ en lien avec les opérations de renouvellement, 70 K€ pour la numérisation des schémas électriques de l'ILO, et 26 K€ pour la purge des falaises) ;
 - De nouvelles opérations, notamment le remplacement de système d'alarme vol incendie (+ 56 K€) ;
 - Une sollicitation plus forte par rapport aux années antérieures (entretien des espaces verts (+ 43 K€), principalement sur l'Ouest, transports Hélicoptères (+ 31 K€), frais de recrutement (+ 25 K€), liés à un turnover en progression.
- Les impôts sont stables (+ 19 K€) ;
- Les charges de personnel augmentent de 403 K€ en raison de l'effet cumulé :
 - Des NAO (+ 316 K€) ;
 - De la variation de la prime d'intéressement (+ 78 K€) ;
 - Des effets mécaniques de l'ancienneté (26 K€).

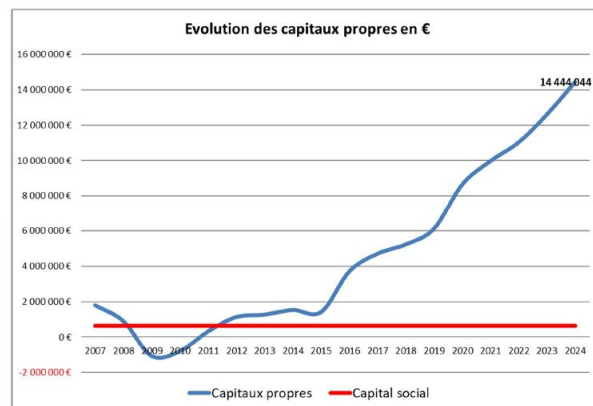
Le compte de résultat de l'exercice 2024 fait apparaître un bénéfice

net de 1 838 K€
ID : 974-249740101-20251007-2025_115_CC_31-DE

COMPTE DE RESULTAT EN K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits d'exploitation	14 853	14 439	16 231	17 269	17 948	17 994	20 258	22 968
Charges d'exploitation	13 584	13 702	14 966	15 499	16 314	16 423	18 110	20 390
Résultat d'exploitation	1 269	737	1 265	1 770	1 634	1 571	2 147	2 578
Produits financiers	5	4	4	6	12	15	92	160
Charges financières	106	102	100	95	88	85	85	81
Résultat financier	- 102	- 98	- 96	- 89	- 76	- 70	7	79
Produits exceptionnels	24	72	67	2 377	16	8	74	26
Charges exceptionnelles	-	1	26	9	3	5	10	13
Résultat exceptionnel	24	71	40	2 368	13	3	63	13
Participation	70	74	133	587	79	156	225	286
IS	123	111	185	937	168	288	421	545
Résultat net	998	525	892	2 525	1 325	1 059	1 571	1 838

Bilan

Avec un résultat de l'exercice 2024 qui se solde par un bénéfice de 1 838 K€, les capitaux propres passent de 12 606 K€ à 14 444 K€ :



La trésorerie importante s'élève à 11 M€.

La structure financière de la société semble solide.

ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE TERRITOIRE DE L'OUEST ET LA SAPHIR

Les relations entre le Territoire de l'Ouest et la SAPHIR se limitent principalement à :

- L'achat d'eau brute via les contrats de délégation de service public de l'eau potable et la régie communautaire ;
- La coordination opérationnelle relative à l'exploitation des stations de traitement de l'eau potable au travers des exploitants (Délégataires et régie communautaire) ;
- La coordination opérationnelle vis-à-vis de la disponibilité de la ressource en eau en cas de gestion de crise notamment sécheresse.

Le rapport des mandataires de la société d'économie mixte SAPHIR pour l'année 2024 est disponible en annexe.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/09/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 11/09/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20251007-2025_115_CC_31-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du rapport des mandataires de la société d'économie mixte SAPHIR pour l'exercice 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président